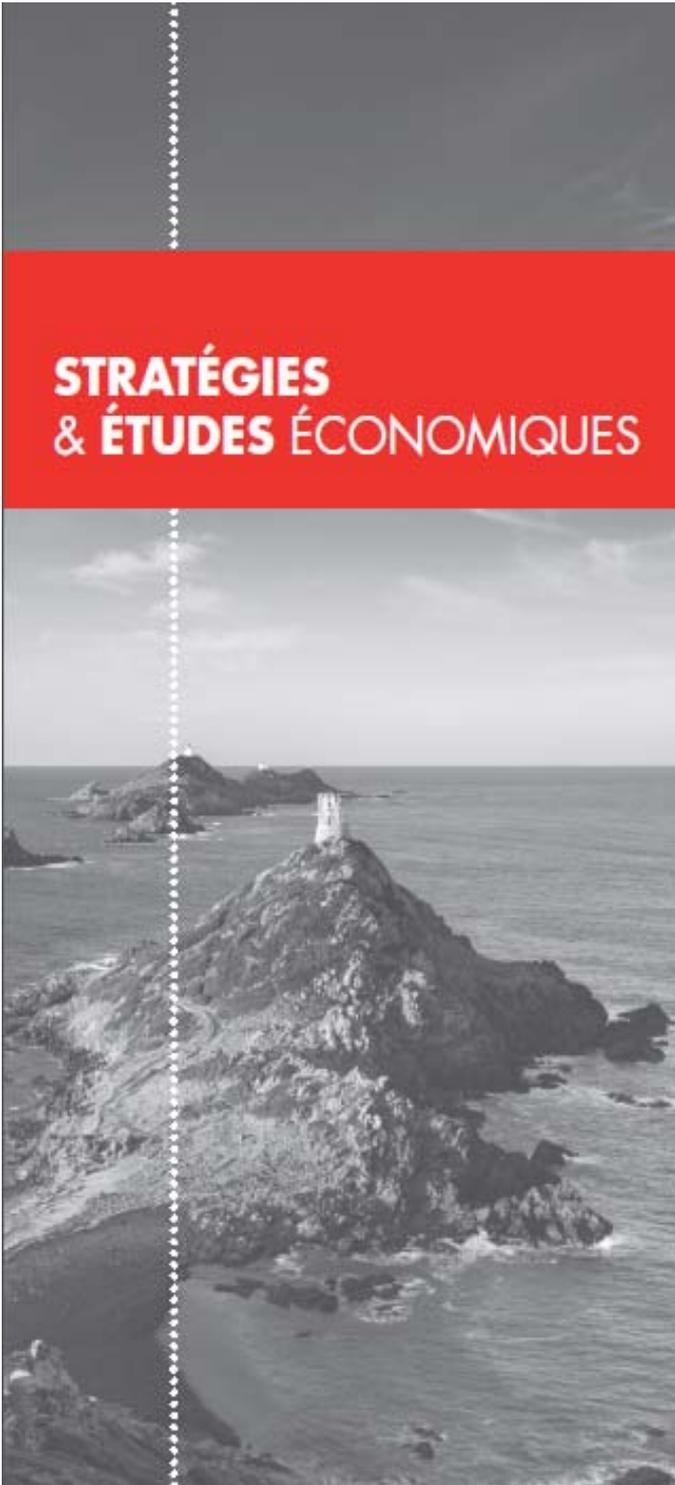


LA LETTRE ÉCO

SAMEDI 17 JUIN 2017

SOMMAIRE DE LA LETTRE ECO N°236

The cover of the journal 'STRATÉGIES & ÉTUDES ÉCONOMIQUES' features a black and white photograph of a rocky coastline with a lighthouse on a cliff. A red horizontal band across the middle contains the title in white text. A vertical dotted line runs down the center of the cover.

STRATÉGIES & ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Le Coin des Épargnants

- Le tableau économique et financier
- Une semaine marquée par la Fed et Amazon
- Quand l'automobile a la cote
- La Grèce, en attendant les élections en Allemagne

C'est déjà hier

- Janet Yellen impassible ou presque
- Des consommateurs pas tous égaux en Europe

Le Coin de la Conjoncture

- La Chine cherche sa voie
- Pour faire ces courses, rendez-vous en Bulgarie !

Le Coin des Tendances

- Le territoire en dérangement ?
- Malgré tout, les ruraux sont heureux !
- Et si le déclin avait commencé dès les années 60 ?

Le Coin du Graphique

- 1,5 million d'emplois aidés en France

Le Coin de l'Agenda économique et financier

Le Coin des Statistiques

LE COIN DES ÉPARGNANTS

LE TABLEAU ECONOMIQUE ET FINANCIER

	RESULTATS 16 JUIN 2017	ÉVOLUTION SUR 5 JOURS	RESULTATS 31 DECEMBRE 2016
CAC 40	5 263,31	-0,69 %	4 862,31
Dow Jones	21 384,28	+0,53 %	19 762,60
Nasdaq	6 151,76	-0,90 %	5 383,12
Dax Allemand	12,752.73	-0,49 %	11 481,06
Footsie	7 463,54	-0,85 %	7 142,83
Euro Stoxx 50	3 543,88	-1,18 %	3 290,52
Nikkei 225	19 943,26	-0,35 %	19 114,37
Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)	0,636 %	-0,008 pt	0,687 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	0,279 %	+0,024 pt	0,208 %
Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)	2,150 %	-0,052 pt	2,454 %
Cours de l'euro / dollars (18 heures)	1,1190	-0,05 %	1,0540
Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)	1 254,540	-0,94 %	1 154,570
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)	47,240	-2,05 %	56,620

Une semaine marquée par la FED et Amazon

La FED a donc décidé de relever d'un quart de point ses taux directeurs. Cette hausse avait été largement anticipée et a donc eu peu d'influence sur les cours de cette semaine. Les conséquences pour les Européens devraient être limitées. La hausse des taux longs devrait rester, en effet, modeste compte tenu des dernières déclarations de la BCE. Cela pourrait néanmoins jouer contre l'appréciation des valeurs européennes, les investisseurs internationaux privilégiant les valeurs américaines. Par ailleurs, le dollar devrait poursuivre son appréciation, ce qui conduit également à améliorer l'attractivité

des Etats-Unis. Les indicateurs américains publiés cette semaine se sont révélés une fois de plus mi-figue, mi-raisin. La confiance du consommateur s'est dégradée en juin pour tomber à son plus bas depuis novembre, l'indice préliminaire de l'Université du Michigan reculant à 94,5 contre 97 attendu. Quant aux mises en chantier de logements, ils ont accusé leur troisième recul d'affilée en mai pour tomber à 1,09 million d'unités en rythme annualisé, chiffre le plus faible depuis septembre.

La bourse a été animée par Amazon, quatrième capitalisation mondiale qui a annoncé le rachat de la chaîne américaine de magasins bio « Whole Foods Market » pour 13,7 milliards de dollars. Cette intrusion d'Amazon dans le monde des magasins physiques a eu pour conséquence de faire chuter le cours de toutes les valeurs de la distribution. Les investisseurs craignent une déstabilisation du secteur.

Quand l'automobile a la cote

Les politiques de limitation des voitures en ville, les scandales liés au non-respect des normes antipollution ou le changement de modèle avec l'arrivée à terme de flottes de véhicules autonomes ont eu peu d'effets sur les ventes et cela même en Europe. Les actions des firmes automobiles, longtemps dépréciées, retrouvent des couleurs et soutiennent la valeur des indices.

Le marché automobile européen a, au mois d'avril, enregistré une hausse de 7,6 % ce qui lui permet de presque retrouver les volumes d'avant la crise de 2008. Les constructeurs français profitent de cette embellie. En mai, le groupe français Renault a immatriculé 10,2 % de voitures particulières neuves de plus qu'en mai 2016, dépassant en volume son compatriote PSA qui a connu une progression plus limitée de 4,7 %. Sur les cinq premiers mois de 2017, le marché européen est en augmentation de 5,3 % par rapport à la même période de 2016.

Tous les grands pays de l'Union contribuent à la croissance, en particulier l'Allemagne (+12,9%). Néanmoins, au Royaume-Uni, le marché s'est contracté de 8,5%.

Volkswagen semble avoir surmonté l'affaire du logiciel truqué. Le groupe détenait, en mai, 24,2 % du marché européen avec des immatriculations en hausse de 8,2 % par rapport à mai 2016. Les deux groupes français possèdent chacun 10,1 % de parts de marché. Suivent les groupes Fiat Chrysler et Ford.

La Grèce, en attendant les élections en Allemagne

La dette grecque n'en finit pas de monter par rapport du PIB en raison de la contraction de ce dernier et du maintien d'un déficit budgétaire imputable au paiement des intérêts. Elle représente désormais 179 % du PIB contre 175 % en 2015. Pour autant, le budget de l'Etat grec a dégagé un excédent primaire (hors service de la dette) de 1,842 milliard d'euros sur les cinq premiers mois de l'année, dépassant son objectif de 792 millions d'euros grâce à des dépenses en baisse. Sur l'année, le gouvernement compte sur un excédent primaire de 1,9 % quand le plan d'aide a retenu un excédent de 1,75 %.

Après des mois de négociation, le Fonds monétaire international a conclu jeudi un accord de principe avec la zone euro pour participer au troisième programme d'aide

internationale en faveur de la Grèce. Cette dernière pourra enfin bénéficier d'un prêt de 8,5 milliards d'euros lui permettant d'honorer des échéances en juillet.

Néanmoins, ce soutien du FMI est conditionné à l'obtention de garanties sur le plan d'allègement de la dette grecque. Or, l'Eurogroupe rassemblant les représentants de l'Union européenne joue la montre. En pleine période électorale, le Gouvernement allemand ne souhaite pas accepter un plan de rééchelonnement de la dette grecque. La commission des finances du Parlement allemand devra se prononcer sur l'accord de principe conclu jeudi entre la zone euro et le Fonds monétaire international en vue d'une participation de ce dernier au plan d'aide en faveur de la Grèce, a déclaré le ministre des Finances Wolfgang Schäuble. L'allègement réelle de la dette devra sera négocié au cours du deuxième semestre et après le 24 septembre, date des élections au Bundestag. D'ici là, le FMI devrait avoir reçu quelques garanties de la part des créanciers.

C'EST DÉJÀ HIER

Janet Yellen impassible ou presque

Comme cela était attendu, la FED a relevé, mercredi 14 juin, ses taux directeurs de 0,25 point. Ils s'établissent désormais dans la fourchette de 1 % à 1,25 %. La banque centrale américaine prévoit toujours une nouvelle hausse des taux cette année et trois autres en 2018.

Avec un chômage à 4,3 % et une inflation tournant autour de 2 %, la FED avait de bonnes raisons pour relever ses taux. Certes, la publication de plusieurs indicateurs décevants, la consommation notamment, aurait pu conduire à un report. Par ailleurs, l'indice des prix en raison d'un nouvel accès de faiblesse du prix du pétrole, pourrait s'éloigner de l'objectif de 2 % retenu par la banque centrale. D'autre part, le statu quo aurait été perçu comme une reculade face aux injonctions à peine voilées de Donald Trump.

La FED a profité de la réunion pour réviser à la baisse ses prévisions d'inflation pour 2017 à 1,6 % au lieu de 1,9 % évalué en mars.

Toujours dans la perspective du retour à la normale de la politique monétaire, la banque centrale a annoncé qu'elle commencerait cette année à réduire le volume des actifs acquis après la crise financière. Cette normalisation interviendra au cours de l'année « si l'économie évolue dans l'ensemble comme prévu », mentionne le communiqué. La banque centrale devrait ainsi cesser de réinvestir le produit des titres arrivant à maturité (bons du trésor et titres appuyés sur des créances immobilières) dont l'encours s'élève à 4500 milliards de dollars. La FED se dit toutefois prête à interrompre ce processus de désinvestissement s'il y avait une « détérioration matérielle des perspectives économiques qui exigeraient une baisse sensible des taux d'intérêt ». Ces désinvestissements seront réalisés de manière progressive à hauteur de 6 milliards de dollars pour les bons du Trésor sur un rythme mensuel puis trimestriel et de 4 milliards pour les titres appuyés sur des créances immobilières.

La FED entend disposer de marges de manœuvre en cas de survenue d'une nouvelle crise. Elle considère qu'avec une croissance avoisinant 2 %, un taux d'inflation se situant

entre 1,5 et 2 % et un taux de chômage de 4,3 %, il est logique de revenir à une politique monétaire plus conventionnelle.

Cette décision de baisse des taux s'inscrit dans le bras de fer que la FED entretient avec la nouvelle équipe présidentielle. Janet Yellen a été critiquée par Donald Trump avant même son élection. Depuis, par l'intermédiaire de ses conseillers, il l'a même rappelée à l'ordre en lui enjoignant de ne pas mener de discussion internationale sans son aval. Certes, après des propos aigres doux, le Président a atténué ses attaques en déclarant même au mois d'avril dernier « je l'aime bien, je la respecte », tout en soulignant « préférer une politique de taux bas ».

Malgré ses dernières déclarations, Donald Trump aurait toujours l'intention de ne pas renouveler Janet Yellen pour un second mandat. La recherche du successeur serait déjà engagée. Le conseiller économique, Gary Cohn, est présenté tout à la fois comme celui qui est chargé du recrutement et un candidat probable à la succession. Ancien de chez Goldman Sachs, il a toujours été proche de l'administration de la banque centrale dont il défend l'indépendance auprès du Président. Il partage avec ce dernier le principe d'une dérégulation accrue du secteur financier et le maintien des taux bas. Parmi les autres candidats, figurent Kevin Warsh, ancien membre du conseil des gouverneurs de la FED, et Thomas Hoenig, actuel vice-président du fonds de garantie des dépôts. De toute façon, à travers les prochaines nominations au sein du Conseil des gouverneurs, Donald Trump devrait renforcer son influence.

Des consommateurs pas tous égaux en Europe

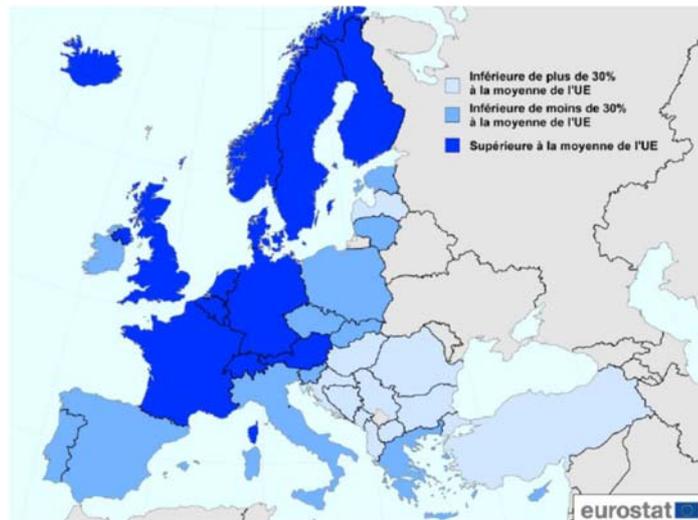
Pour mesurer et comparer le niveau de vie de la population ou de catégories de population, les instituts statistiques ont souvent recours à la consommation individuelle effective (CIE). Cette dernière est calculée à partir de la consommation par les individus de biens et services, indépendamment du fait que ces biens et services aient été achetés et payés par les ménages, par l'État, ou par des institutions sans but lucratif. Afin de neutraliser les structures de prix différentes d'un pays à un autre, les CIE peuvent également être mesurées en standard de pouvoir d'achat (SPA). Il s'agit d'une unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays.

En 2016, au sein de l'Union européenne, la CIE par habitant exprimée en standards de pouvoir d'achat (SPA) s'est échelonnée de 53 % à 132 % par rapport à la moyenne.

Dix États membres ont enregistré une CIE par habitant supérieure à la moyenne de l'Union. Le niveau le plus élevé de l'UE a été relevé au Luxembourg, à 32 % au-dessus de la moyenne de l'UE. L'Allemagne et l'Autriche se situaient à environ 20 % au-dessus de la moyenne, suivis par le Royaume-Uni, le Danemark, la Finlande, la Belgique, la France, les Pays-Bas et la Suède, qui enregistraient tous des niveaux compris entre 10 % et 15 % au-dessus de la moyenne.

Dans 12 États membres, la CIE par habitant était comprise entre la moyenne de l'Union et 25 % au-dessous de celle-ci. En Irlande, en Italie ainsi qu'à Chypre, les niveaux étaient inférieurs de 10 % ou moins à la moyenne tandis qu'en Espagne. En Lituanie, au Portugal et à Malte, ils se situaient entre 10 % et 20 % en-dessous. La République tchèque, la Grèce, la Slovaquie, la Pologne et la Slovénie étaient comprises entre 20 % et 25 % en-dessous de la moyenne.

Six États membres ont enregistré une CIE par habitant inférieure de quelque 30 % ou plus à la moyenne. L'Estonie, la Lettonie, la Hongrie et la Roumanie se situaient dans une fourchette allant d'environ 30 % à 40 % en-dessous, alors que la Croatie avait une CIE par habitant inférieure d'un peu plus de 40 % à la moyenne de l'Union et que la Bulgarie se trouvait à 53 % au-dessous.



LE COIN DE LA CONJONCTURE

La Chine cherche sa voie

La croissance chinoise devrait se maintenir autour de 6,5 % en 2017 comme en 2018 grâce aux politiques de soutien mises en œuvre depuis deux ans. Afin d'éviter des dérapages financiers, les pouvoirs publics tentent de durcir légèrement la politique budgétaire et monétaire. La politique budgétaire conserve malgré tout une orientation expansionniste. Les autorités chinoises ont annoncé récemment des baisses d'impôts destinées à préserver la dynamique de la reprise. Un allègement de la ponction fiscale subie par les petites entreprises, les nouvelles entreprises technologiques et les entrepreneurs devrait favoriser l'emploi et l'innovation.

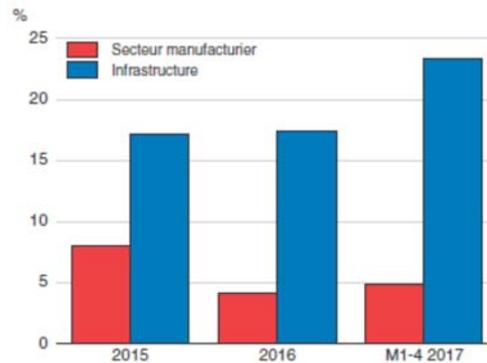
Le déficit budgétaire devrait être maintenu, en 2017, autour de 3 % du PIB. La santé et la prise en charge des personnes âgées pourraient néanmoins rencontrer des problèmes de financement.

La Chine, premier exportateur mondial, devrait profiter du retour de la croissance du commerce international. Par ailleurs, la demande intérieure reste forte grâce à la consommation favorisée par l'augmentation des revenus et par l'investissement privé comme public.

De nombreux projets régionaux d'infrastructures sont en cours de réalisation, en particulier la construction de nombreuses routes et voies rapides. Le projet de développement coordonné de la région Beijing-Tianjin-Hebei participe à la progression de l'investissement dans le secteur des travaux publics.

L'investissement immobilier reste également dynamique même si, pour éviter l'éclatement d'une bulle, les pouvoirs publics tentent de le freiner légèrement. L'envolée des prix des logements dans les très grandes villes continue d'alimenter l'investissement résidentiel.

Croissance des investissements



Le changement de modèle de production est en cours. La Chine monte en gamme et achète des produits étrangers de plus en plus sophistiqués. Par ailleurs, son intégration croissante dans les chaînes de production mondiales conduit à une augmentation des importations de biens industriels. Certaines activités à faible valeur ajoutée ont été délocalisées au sein de pays asiatiques voisins à coûts du travail faibles entraînant la multiplication des flux commerciaux.

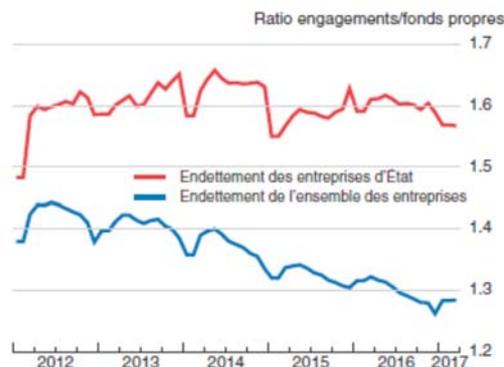
Croissance des importations chinoises



Les entreprises chinoises restent endettées surtout pour celles appartenant au secteur public qui ont été amenées à participer à l'effort d'investissement. Les quotas de prêts et les directives d'encadrement du crédit imposant aux banques de freiner la croissance des prêts hypothécaires ont eu pour le moment des effets limités du fait que le secteur bancaire parallèle (shadow banking) joue un rôle d'intermédiation financière majeur. Des dispositions ont été récemment prises pour tenter de réguler ce secteur.

Pour empêcher le développement d'une bulle immobilière, les autorités ont relevé les taux du marché monétaire. Cette mesure vise également à endiguer le gonflement de la dette des entreprises.

Endettement des entreprises chinoises



La Chine doit faire face à une augmentation de ses sorties de capitaux. Ces sorties sont occasionnées par la multiplication des achats d'actifs à l'étranger et par l'augmentation du nombre de Chinois effectuant des voyages à l'étranger. Les réserves de change ont connu une forte contraction. Les pouvoirs publics ont décidé de surveiller de manière accrue l'intensification des investissements réalisés à l'étranger par les entreprises publiques.

Pour faire ses courses, rendez-vous en Bulgarie !

Si 19 pays de l'Union européenne ont la même monnaie, cela ne signifie pas que les prix des biens et des services soient les mêmes. La fiscalité, le coût du travail, les structures de marché et les différences de pouvoir d'achat entraînent des écarts de prix sensibles d'un État à un autre. Ces écarts sont encore plus marqués avec les pays qui ne participent pas à la monnaie unique. Les niveaux des prix des services et biens de consommation dans l'UE variaient quasiment du simple au triple entre l'État membre le moins cher et celui le plus onéreux.

Ainsi, le Danemark affichait le niveau de prix le plus élevé, 139 % de la moyenne de l'Union européenne, suivi de l'Irlande (125 %), du Luxembourg ainsi que de la Suède (124 % chacun). À l'autre extrémité de l'échelle, le niveau de prix le plus bas a été relevé en Bulgarie (48 %), la Pologne (53 %) et la Roumanie (52%).

Les écarts varient en fonction de la nature des biens et des services. Ainsi, le niveau de prix d'un panier comparable de produits alimentaires et de boissons non alcoolisées était, au sein de l'Union, plus de deux fois supérieur dans l'État membre le plus cher, le Danemark (148 % de la moyenne européenne) que dans celui le moins cher, à savoir la Pologne. Parmi les pays les plus chers figurent également par la Suède (126 %), l'Autriche (123 %), le Luxembourg (121 %), l'Irlande et la Finlande (120% chacun). Les niveaux des prix se sont échelonnés de 62 % de la moyenne de l'Union tant en Pologne qu'en Roumanie.

Pour l'alcool et le tabac, le consommateur européen a intérêt d'opter pour la Bulgarie (56 % de la moyenne européenne) ou la Hongrie (67 %). En revanche, il devra éviter d'aller en Irlande (175 % au-dessus de la moyenne), au Royaume-Uni (162 %) ou en Finlande (135 %). Il convient de signaler que ces écarts conséquents de prix sont

principalement le fait de différences dans la fiscalité appliquée par les États membres sur ces produits.

Pour les restaurants et les hôtels, l'Européen privilégiera la Bulgarie (44 %), la Roumanie (53 %) et la République tchèque (56 %) ; en revanche, il évitera le Danemark (150 %) et la Suède (144 %).

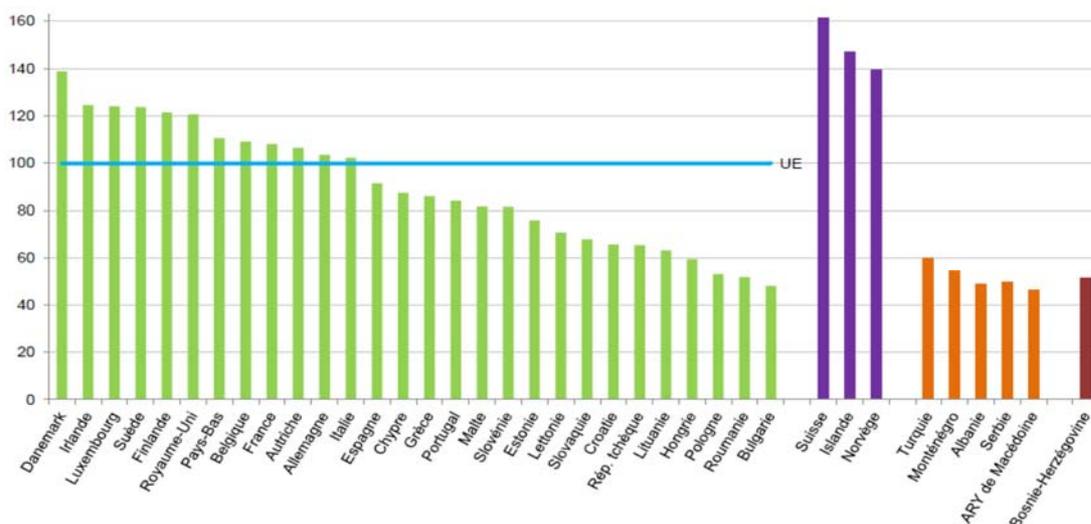
En matière d'électronique grand public, du fait que ces produits sont distribués par des groupes mondiaux, les écarts de prix sont plus faibles allant de 86 % de la moyenne en Pologne à 115 % au Danemark. L'habillement est une autre catégorie de produits ayant affiché un moindre écart de prix entre États membres, le pays le moins cher étant la Bulgarie (81 % de la moyenne) et le plus cher la Suède (136 %). À l'exception notable du Danemark (146 % de la moyenne), les différences de prix entre États membres ont également été limitées pour les véhicules personnels, les niveaux de prix variant de 78% en République tchèque à 119 % aux Pays-Bas.

La France, chère pour la restauration, le tourisme et le matériel électronique

En matière de prix, la France se situe légèrement au-dessus de la moyenne européenne (108 %). Notre pays est plus cher que l'Allemagne (104), l'Italie (102) et l'Espagne (91). Il est moins cher que les Pays-Bas (111) et le Royaume-Uni (121).

La France est particulièrement chère pour les produits alimentaires et boissons non alcoolisées (112), pour la restauration et l'hôtellerie (112) et pour l'électronique grand public (107). Cette situation est imputable au manque de concurrence au sein des réseaux de distribution et à l'attractivité de notre pays en matière touristique, ce qui conduit à des prix plus élevés. Par ailleurs, les rémunérations sont assez uniformes en France, ce qui a tendance à renchérir le coût des services. En revanche, l'habillement, les boissons alcoolisées et les véhicules ne coûtent que 4 % de plus que la moyenne européenne.

Indices du niveau des prix des services et biens de consommation 2016 (UE=100)



LE COIN DES TENDANCES

Le territoire en dérangement ?

La population française est urbanisée à plus de 80 %, ce qui signifie que 4 Français sur 5 vivent dans une ville de plus de 2 000 habitants. Certes, ce taux n'a pas de réelle signification car les conditions de vie entre un habitant d'une petite commune de 3 000 habitants et ceux d'un habitant d'une ville de 10 000 habitants ou celui d'une ville de 200 000 habitants ne sont pas identiques même s'ils sont tous considérés comme des urbains.

La différenciation entre zone urbaine et zone rurale repose logiquement sur deux critères : la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Selon l'INSEE, une zone ou unité urbaine est un « ensemble de communes sur lequel on trouve une zone de bâti continu, c'est-à-dire un espace au sein duquel il n'y a pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions et dans lequel résident au moins 2 000 habitants ». Plusieurs autres définitions existent. Ainsi, toujours selon l'INSEE, 95 % de la population française vit désormais sous l'influence des villes. L'institut statistique prend en compte les liens domicile-travail des habitants pour déterminer ce taux. Il ne resterait ainsi que 5 % de la population qui ne serait pas dépendants d'un centre urbain constitué d'un minimum de 1 500 emplois. Ces 5 % se répartissent dans 7 400 communes rurales. Avec un seuil de population à 2 000 habitants, Eurostat considère, de son côté, que seulement 36 % des Français habitent en ville, contre 29 % en zone rurale et 36 % en zone intermédiaire.

Pour classer les territoires en zones urbaines ou pas, la densité de la population peut être utilisée. Ainsi, peut être considéré comme communes rurales, celles dont la densité est inférieure à 30 habitants au kilomètre carré. Pour information, la moyenne nationale est de 117 et celle de Paris est de plus de 20 000.

LA FRANCE À MOINS DE 30 HAB./KM²



Source : Observatoire des territoires.

De nombreux territoires périurbains comprennent une large majorité de petites communes rurales, ces espaces présentant des caractéristiques très variables et ressemblant parfois à des campagnes. De nombreuses communes, pouvant compter jusqu'à 40 000 habitants, sont reliées avant tout au monde rural qui les entoure. De ce fait, malgré un classement en zone urbaine, elles sont confrontées aux problèmes du monde rural.

Les grandes métropoles peuvent comporter des territoires à dominante rurale ou peu urbanisés mal reliés au centre. En Île-de-France, les franges sont nettement rurales, en Beauce, dans la Brie, à l'Ouest des Yvelines ou dans le Vexin. Il en est de même dans l'agglomération lilloise. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que 60 % de la population française ne vit pas au sein d'une des 15 premières aires urbaines.

La fracture ne se situe pas entre les territoires urbains et les territoires ruraux, mais entre les territoires oubliés et les autres. L'expansion géographique des agglomérations aboutit à créer en leur sein des zones isolées mal reliées aux commerces et services.

Trois catégories de territoires ruraux peuvent être distinguées :

- les campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées, regroupant près de 16 millions d'habitants et 10 500 communes sur 140 355 km². Ce sous-ensemble connaît une forte croissance résidentielle depuis une trentaine d'années, un développement économique variable mais relativement élevé et des conditions de vie directement liées au dynamisme des métropoles ou des grandes villes environnantes ;
- les campagnes agricoles et industrielles, rassemblant 5,5 millions d'habitants et 10 523 communes sur 140 000 km² en lien avec des aires urbaines avoisinantes. Ces espaces connaissent un solde démographique généralement positif, une prépondérance des activités agricoles et industrielles, un revenu par habitant légèrement inférieur à la moyenne nationale et un accès moyen aux services et aux commerces ;
- les campagnes vieilles à faible densité, regroupant 5,2 millions d'habitants et 12 884 communes sur 227 000 km², confrontées à un vieillissement de la population, à quelques exceptions près, à un niveau de revenus parmi les plus faibles et à une accessibilité très inférieure à la moyenne nationale.

À côté de ces sous-ensembles ruraux, les villes ont enregistré, ces dernières années, une forte croissance. Les villes de plus de 2 000 habitants occupent désormais 21,8 % du territoire, soit une progression de 19 % en dix ans. Ce rythme de croissance n'avait pas été enregistré depuis les années 60. Les villes couvrent désormais 119 000 km² de territoire, contre 100 000 en 1999. L'urbanisation progresse aux marges des métropoles, le long des littoraux atlantique et méditerranéen mais aussi dans les régions alpines. Les régions les plus urbaines sont sans surprise l'Île-de-France, la Provence-Alpes-Côte-D'azur. Si jusque dans les années 60, la population avait tendance à se concentrer au cœur des villes, pour des raisons de prix et de disponibilité des logements, la tendance est désormais à l'étalement urbain. Ainsi, la densité de population diminue dans l'espace urbain depuis la fin des années soixante, 400 habitants au km² en moyenne dans l'espace urbain en 2010, contre 600 jusqu'en 1962. La superficie totale des très grandes agglomérations (de 200.000 à 2 millions d'habitants) a augmenté de 30 % par l'absorption

de communes (+ 3 800 km²). Cette croissance du territoire urbain concerne également les petites unités urbaines (moins de 10 000 habitants).

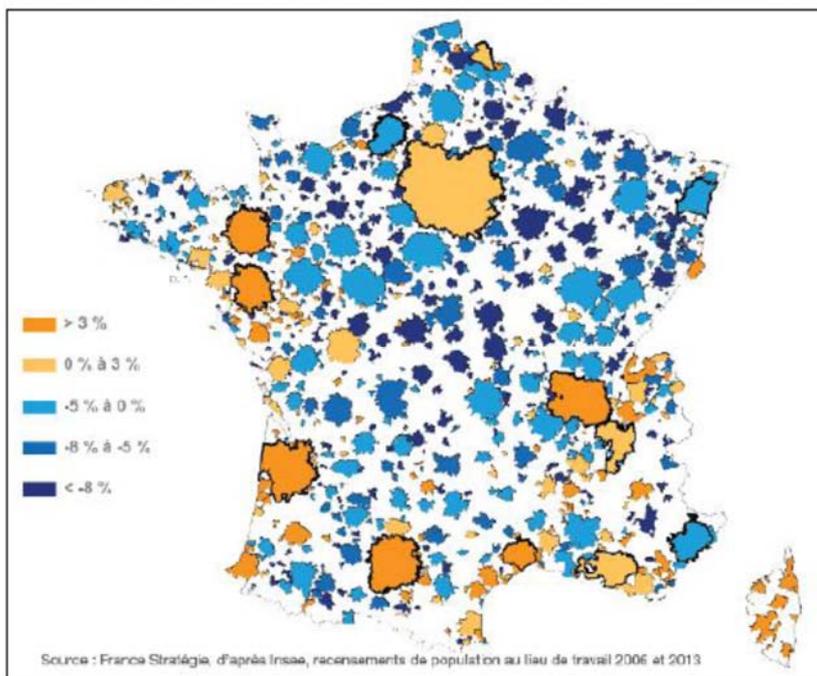
La France métropolitaine compte aujourd'hui 28 unités urbaines de 200 000 à moins d'un million d'habitants. Sont entrées dans cette catégorie depuis 1999 : Le Mans et Bayonne, qui a fusionné avec l'unité urbaine frontalière d'Hendaye.

Les grandes aires urbaines françaises ont capté ces dernières années l'essentiel de la croissance de la population active métropolitaine âgée de 25 à 54 ans et concentré plus de 75 % de la croissance entre 2000 et 2010.

Le développement de l'emploi se localise dans un nombre réduit de territoires : les 2 millions d'emplois créés entre 1999 et 2011 se situent ainsi à 50 % dans 30 zones d'emploi. Les quinze aires urbaines qui concentrent plus de 500 000 habitants regroupent 40 % de la population, 55 % de la masse salariale et plus de 50 % du PIB national. Depuis 2007, deux France se font face, d'un côté les métropoles qui n'ont pas perdu d'emplois malgré les deux crises (2008 et 2011) et de l'autre côté le reste de la France qui a subi une forte hémorragie.

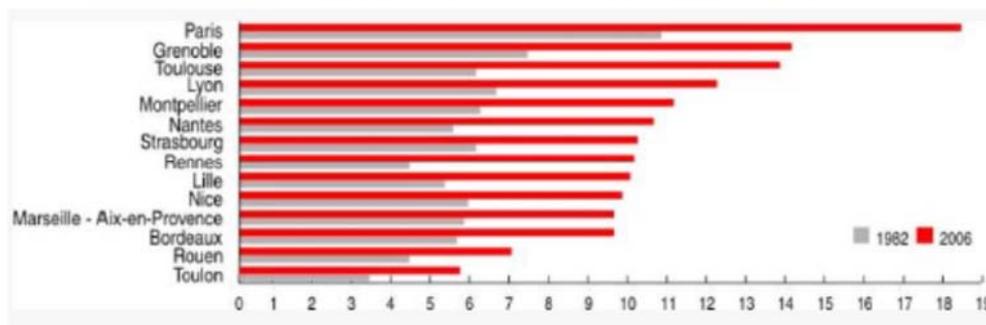
Les métropoles captent un nombre croissant de diplômés de l'enseignement supérieur. Les aires urbaines dans lesquelles ces cadres dépassent 9 % de l'emploi total sont désormais au nombre de douze. L'Île de France a renforcé ses positions au détriment de la proche périphérie.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DES 25-54 ANS ENTRE 2006 ET 2013 PAR AIRE URBAINE¹



Source : France Stratégie.

**PART DES CADRES DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES DANS L'EMPLOI
POUR LES AIRES URBAINES DE PLUS DE 200 000 HABITANTS (EN %)**



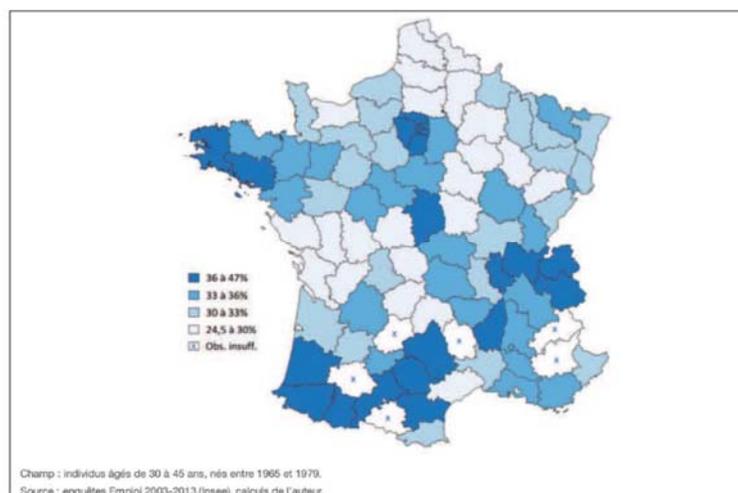
Source : INSEE, 2010.

À l'inverse, on assiste à la création d'une « France périphérique » pour reprendre le titre du livre du géographe, Christophe Guilluy. Des territoires ruraux, mais aussi des zones urbaines faiblement intégrées aux nouveaux circuits économiques, sont confrontés à des processus de marginalisation avec l'enclenchement de cercles vicieux. L'éloignement des centres des agglomérations, le faible nombre d'emplois de cadres, le vieillissement de la population conduisent à la fermeture des commerces et des services ainsi qu'au départ des administrations. Le développement des grands centres commerciaux entraînent la disparition des centres des petites villes et leur transformation en zone dortoir.

La double peine

Être né ou vivre au sein d'un territoire périphérique et être issu des classes sociales les plus modestes expose à un fort risque de précarité sociale. La part des enfants d'ouvriers et employés devenus cadres et professions intermédiaires est nettement plus faible dans les départements ruraux ou périphériques que dans ceux à dominante urbaine. Un enfant né en Picardie ou en Creuse a deux fois moins de chances d'ascension sociale, avec des parents à conditions socio-économiques égales, qu'un enfant né dans le Finistère ou en Haute-Savoie.

**PROPORTION DES ENFANTS D'OUVRIERS ET EMPLOYES DEVENUS CADRES ET
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES, SELON LE DÉPARTEMENT DE NAISSANCE**



Source : INSEE.

Un système d'organisation entre deux eaux

Les pouvoirs publics ont engagé, à partir du début des années 80, un processus de décentralisation qui a abouti à transférer la gestion de certaines missions aux collectivités locales. Ce mouvement a été opéré tant pour répondre aux attentes des élus et de la population que pour réduire les charges supportées par l'État. Jusqu'à dans les années 2000, l'idée du saupoudrage des compétences a prévalu ; depuis, les régions, les métropoles et les établissements publics de coopération intercommunale ont été privilégiés.

Si l'État conserve un fort pouvoir normatif, en revanche, sa présence sur le terrain s'est estompée. Les petites communes ont dû faire face au désengagement des sous-préfectures et des services de l'État (DDE en particulier). Ce processus a favorisé la montée en puissance des structures intercommunales. Afin de renforcer leur masse critique, l'État a demandé leur concentration dans le cadre de la réforme territoriale aboutissant à une nouvelle carte intercommunale. De ce fait, au début de l'année 2017, la France comptait 1 266 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre contre 2 611 en 2010. Ils regroupent en moyenne 57 communes et 57 000 habitants. Sur la même période, le nombre de communes tend à diminuer. En effet, en raison de la diminution de la population et du caractère de plus en plus techniques des missions dévolues à l'administration communale, les fusions se multiplient au point que le nombre total de communes est désormais inférieur à 36 000 (35 885 en 2016 contre 36 681 en 2013).

Des problèmes financiers majeurs pour le monde rural

La France n'a pas opté pour un mode d'organisation fédérale. Les collectivités locales restent dépendantes de l'échelon central, même si le principe de leur libre administration est reconnu par la constitution. Cette dépendance se matérialise notamment par les moyens de financement qui leur sont dévolus. Les dotations publiques au sens large du terme représentent plus de 66 milliards d'euros auxquels il faut ajouter les compensations versées par l'État en contrepartie des exonérations accordées aux contribuables locaux. Au total, l'apport de l'État s'élève à près de 100 milliards d'euros pour un total de recettes de 230 milliards d'euros.

Les dotations, par leur mode de calcul, favorisent les centres urbains au détriment des communes rurales. Ainsi, la principale dotation, la Dotation Globale de Fonctionnement, est de 1,5 à 2,5 fois plus élevée dans une commune urbaine que dans une commune rurale. Les inégalités de DGF sont souvent elles-mêmes amplifiées par les dépenses d'investissement des régions, qui peuvent varier de 230 euros par an et par habitant en zone urbaine à 50 euros en zone rurale pour la Normandie par exemple. La péréquation visant à corriger les inégalités entre les collectivités joue, en France, joue un rôle marginal. Elle est évaluée à 10 milliards d'euros et représente 4,5 % du total des budgets locaux. Les mécanismes de soutien aux communes rurales sont d'une rare complexité. Les responsables locaux doivent composer avec le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL), le fonds de péréquation départementale, le fonds de péréquation intercommunale et communale, la dotation de solidarité rurale, les subventions des départements et des régions ainsi que la réserve

parlementaire qui devrait être supprimée par le Gouvernement d'Edouard Philippe. Il faut ajouter les subventions européennes pour les régions éligibles. Au niveau de la péréquation, il y a également abondance de dispositifs. Cette complexité accroît la compétition financière entre les territoires.

La baisse des concours de l'État a été durement ressentie par les communes les plus pauvres qui ne peuvent pas compter sur d'autres ressources. Les grandes villes ont la possibilité soit d'augmenter les impôts, soit de réaliser des arbitrages budgétaires tout en ne remettant pas en cause le fonctionnement des services administratifs. Une petite commune ne dispose pas de solutions pour contrer une chute de 3 à 4 % de ses revenus surtout si, dans le même temps, sa population diminue et plusieurs commerces ferment.

La France et les déserts numériques

Pour compenser le recul de la présence administrative et afin de faciliter le développement économique, les pouvoirs publics ont misé sur les services en ligne. Or, cela suppose que la population soit en capacité de se connecter. Une partie de la population se situant en zone rurale est réfractaire à Internet pour des raisons d'âge ou de niveau de formation. Par ailleurs, de nombreuses zones blanches continuent à exister tant pour le téléphone portable que pour l'accès à Internet à haut débit.

La France a opté pour le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) à l'horizon 2022. Si cette technologie est la plus performante, elle est coûteuse et exige des investissements massifs, ce qui retarde sa diffusion au sein des territoires non urbains non prioritaires. La Cour des Comptes estime que le déploiement sur tout le territoire n'interviendra pas avant 2030. Selon les statistiques de la Commission européenne de mars 2017, la France classe ainsi la France au 27^{ème} rang des pays européens pour le très haut débit, avec 47 % des foyers couverts.

En zone rurale, les débits pour Internet sont faibles voire très faibles. Ainsi, plus de 10 % des lignes du réseau téléphonique offrent encore un débit inférieur à 4 Mbit/s, niveau pourtant jugé indispensable pour disposer d'un accès correct aux usages numériques. En matière de téléphonie mobile, le problème des zones blanches 2G et 3G n'a toujours pas été entièrement résorbé depuis le lancement du programme de couverture de 2003. En janvier 2017, les centres-bourgs de 296 communes n'étaient toujours pas couverts en 2G. Le précédent Gouvernement avait annoncé l'achèvement du programme au 31 décembre 2016.

La France et les déserts médicaux

Les 198 144 médecins en exercice régulier que compte la France au 1^{er} janvier 2016 n'ont jamais été aussi mal répartis sur le territoire. Trois millions d'habitants ont un réel problème d'accès. Les écarts de densité varient de 1 à 4 entre les départements. Le département de l'Eure a la plus faible densité médicale en recensant, en 2015, 167 médecins pour 100 000 habitants. À l'inverse, Paris se positionne au premier rang des départements ayant la plus forte densité médicale. La capitale compte 678,2 médecins pour 100 000 habitants. Les écarts de densité varient également d'une profession médicale et d'une spécialité à l'autre : en 2015, ils sont de 1 à 2 pour les médecins généralistes, de 1 à 8 pour les médecins spécialistes, de 1 à 9 pour infirmiers libéraux,

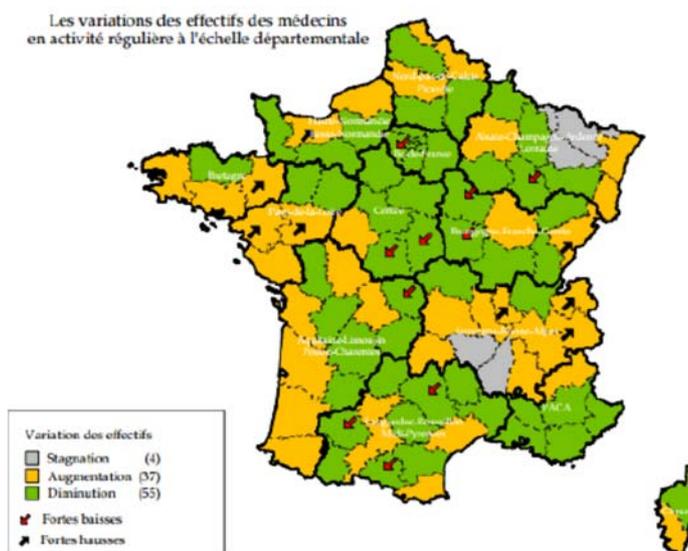
de 1 à 4 pour les masseurs kinésithérapeutes, de 1 à 5 pour les sages-femmes et de 1 à 3 pour les chirurgiens-dentistes.

Les médecins s'installent en priorité sur les côtes et abandonnent le Centre et l'Est de la France. Les arrières pays des zones touristiques, les périphéries des grandes agglomérations connaissent également une désertification médicale. La disparition des médecins entraîne celle des pharmaciens et de l'ensemble de la chaîne des professionnels de santé.

Au problème posé par l'accès géographique s'ajoute celui des délais d'attente pour obtenir un rendez-vous. Il faut en moyenne 18 jours pour voir un pédiatre, 40 jours pour un gynécologue et 133 jours pour un ophtalmologiste, sachant que les délais maximum dépassent très largement ces moyennes et peuvent atteindre douze à dix-huit mois dans certaines villes.

Compte tenu du numérus clausus et des départs à la retraite, la démographie médicale se réduira dans les dix prochaines années. Ce phénomène est accentué par la l'aspiration des nouvelles générations de médecins à de mieux concilier vie professionnelle et vie privée. Afin de remédier à cette évolution, les pouvoirs publics accélèrent la création de 1400 maisons de santé pluridisciplinaires (MSP).

variation des effectifs des médecins en activité régulière entre 2007 et 2016



Malgré tout, les ruraux sont heureux !

Une récente étude du CRÉDOC tend à contredire l'idée que les ruraux se sentent abandonnés et que leurs conditions de vie se soient dégradées. L'analyse mentionnée ci-dessous a été réalisée à partir de l'exploitation de plusieurs vagues de l'enquête permanente du CRÉDOC « Conditions de vie et aspirations » sur une population de 10

020 individus sondés, en face à face, entre 2011 et 2015. L'étude des quartiers prioritaires a, par contre, été menée à partir de données uniquement de 2016.

Plus de 8 Français sur 10 sont satisfaits, voire très satisfaits, de leur cadre de vie et de leur état de santé. Le problème numéro un que soulignent les Français, est, sans surprise, leurs problèmes financiers. Ainsi, plus de 60 % estiment avoir régulièrement des difficultés pour faire face à leurs dépenses.

La grogne des habitants des quartiers en difficulté

Les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ne sont que 6 % à être très satisfaits de leur cadre de vie (24 % hors quartier prioritaire), 7 % à être très satisfaits de leur état de santé (16 % hors quartier prioritaire) et 74 % à devoir s'imposer régulièrement des restrictions budgétaires (60 % hors quartiers prioritaires).

Ce ressenti est à mettre en relation avec le poids des jeunes dans ces quartiers. 25 % de la population a moins de 15 ans, contre 18 % en France métropolitaine. En outre, elle est moins diplômée ; 51 % de la population âgée de plus de 15 ans et n'étant plus en formation initiale dispose du seul brevet des collèges, contre 32 % en France métropolitaine. Le taux de chômage dans les QPV est nettement supérieur à la moyenne nationale (taux de chômage de 26,4 % en 2015, contre 10,1 % dans les unités urbaines englobantes).

Le stress des habitants des grandes villes

Les habitants des grandes agglomérations, tout particulièrement Paris, sont nettement moins souvent satisfaits de leur cadre de vie que ceux des agglomérations de plus petite taille ou, surtout, des communes dites rurales. Concernant la qualité de vie, moins de 30 % de la population des agglomérations de plus de 200 000 habitants se déclarent très satisfaits. Ce taux est de 21 % dans l'agglomération parisienne, quand il s'élève à 40 % dans les communes rurales.

Les habitants des villes moyennes plus enclins à éprouver des difficultés financières

Les difficultés financières sont, quant à elles, plus fréquentes dans les agglomérations de taille moyenne (entre 20 000 et 100 000 habitants). C'est dans les petits pôles urbains que les restrictions budgétaires sont les plus fréquentes : elles touchent plus de 7 habitants sur 10. Elles le sont relativement moins dans les espaces périurbains (couronnes des grands pôles), où vit la part la plus importante de personnes ayant de hauts revenus et la plus faible de personnes aux revenus modestes.

État de santé, les problèmes d'accès ne minent pas le moral

En termes de satisfaction des populations sur leur état de santé, les écarts sont peu marqués, selon le CRÉDOC, entre les types d'espaces, même si le fait d'habiter dans un grand pôle ou dans sa couronne diminue légèrement les chances d'être satisfait de sa santé par rapport à un individu ayant le même profil mais habitant dans une commune isolée.

La région n'explique pas tout

L'appartenance régionale n'est pas discriminante. Néanmoins, une moindre satisfaction à l'égard du cadre de vie est observée de la part des Franciliens (seulement 21 % de très satisfaits). Ce ratio est très élevé dans les régions situées à l'ouest du pays telles que la Nouvelle-Aquitaine, la Bretagne et la Normandie (41 % de très satisfaits pour la première et 38 % pour les deux autres). C'est dans les Hauts-de-France et en Bretagne, tout de même, que les individus sont le moins souvent satisfaits de leur état de santé (moins de 20 % de très satisfaits). Ces régions, en particulier les Hauts-de-France, sont parmi celles où l'espérance de vie est la plus faible. Le haut niveau de satisfaction observé en Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et en Auvergne Rhône-Alpes est, à l'inverse, associé à une espérance de vie élevée. Dans certaines régions, cependant, il n'existe pas de lien direct entre l'opinion de la population sur son état de santé et l'espérance de vie observée (par exemple en Pays de la Loire, où un faible niveau de satisfaction est associé à une espérance de vie élevée). Enfin, en termes de restrictions budgétaires, c'est en PACA qu'elles sont le plus fréquentes (68 % de la population concernés) alors qu'elles le sont relativement moins dans le Grand Est (57 %). La région PACA se caractérise en effet simultanément par un revenu médian disponible relativement faible et de fortes inégalités de revenus ainsi qu'un coût de la vie élevée. Par ailleurs, la forte fréquentation touristique génère des sentiments de frustration ou de jalousie.

Les résultats de l'étude du CRÉDOC mettent donc en avant une image plutôt positive des espaces ruraux, quelle que soit leur définition, dans lesquels les habitants apprécient le cadre de vie, sont relativement peu souvent confrontés à des restrictions budgétaires et sont plutôt satisfaits de leur état de santé.

Et si le déclin avait commencé dès les années 60 ?

L'affadissement de la croissance des pays avancés est souvent daté des années 70. Le premier choc pétrolier sert de révélateur et la baisse des gains de productivité le matérialise. Plusieurs études dont celle du Prix Nobel Edmund Phelps font remonter le début du déclin au milieu des années 60. À ses yeux, le ralentissement de la productivité commence aux États-Unis en 1964, se poursuit dans les années 70. Un rebond est constaté dans les années 90 avec la percée d'Internet avant de laisser place à une stagnation. Ainsi, si le taux de productivité globale des facteurs de production (valeur ajoutée sur coût du travail et coût du capital) était de 2,25 % par an aux États-Unis, entre 1922 et 1972, il est passé à 1,04 % entre 1972 et 1996. Il remonte à 1,91 % entre 1996 et 2004 avant de redescendre à 0,83 % entre 2004 et 2011. Le chômage a commencé également à augmenter à partir du milieu des années 60. Il a été imputé à l'arrivée sur le marché du travail des premières générations du baby-boom mais il peut s'expliquer par un amoindrissement de la croissance qui était alors mal perçu en raison de l'augmentation des prix. Le taux de marge des entreprises a eu tendance à se dégrader dès les années 60. Depuis le début des années 70, les économies occidentales sont plus sujettes qu'auparavant aux récessions. De 5 à 6 crises peuvent être dénombrées en quarante-cinq ans (chocs pétroliers de 1973 et de 1980, crise de 1993, crise de 2002/2003, crise de 2007/2008 et crise de 2011/2012 pour l'Europe). La crise de 2008 marque également une rupture en raison de son ampleur et de sa durée. Les précédentes crises avaient été vite endiguées et avaient débouché sur des rebonds. Les stigmates de celle de 2008 ne sont pas encore totalement effacés, près de dix ans après sa survenue.

La modification de la structure des secteurs économiques peut expliquer l'évolution de la productivité. Le recul de l'industrie au profit des services contribue à une diminution des gains de productivité.

La montée des inégalités constituerait un autre signe de déclin économique. Elle aurait commencé à se manifester également à partir des années 60 aux États-Unis. En Europe, le développement de l'État providence a masqué durant des années cette inflexion.

Enfin, aux États-Unis, le rapport des salaires par rapport à la richesse produite atteint un maximum en 1968 avant de décliner, prouvant une inversion dans le rapport de force entre salariés et actionnaires.

Les facteurs du déclin post sixties

Les causes du ralentissement de la croissance sont multiples et sont interdépendantes.

Pour certains, la remise en cause du modèle fordiste qui s'appuyait sur une progression des rémunérations et sur un rapport de force favorable aux syndicats expliquerait en partie le déclin économique. Or, si sa désagrégation s'accompagne d'une montée du chômage et de la moindre revalorisation des salaires, elle peut être également perçue comme une conséquence de la baisse des gains de productivité. C'est peut-être aussi un arbitrage défavorable au capital qui a entraîné la diminution de ces gains.

Le patrimoine des ménages tend également à fortement s'accroître dès les années 60. Or, si l'épargne est nécessaire à la croissance, elle peut se révéler contreproductive quand les ménages privilégient la sécurité. Après la Seconde Guerre Mondiale, surtout en Europe, le patrimoine des ménages représentait quelques mois du revenu disponible brut (en 2016, il représentait 8 années du revenu disponible brut pour la France), l'objectif était avant tout de tirer des revenus du travail et de se constituer justement un capital. Une fois celui-ci constitué, l'objectif de sa préservation éliminerait les capacités d'innovation et de prises de risque. Les effets de l'épargne sur la productivité auraient tendance à diminuer de décennie en décennie. L'alourdissement des taxes sur l'épargne et sur le patrimoine aurait incité les contribuables à privilégier les placements générant des revenus récurrents sans risque.

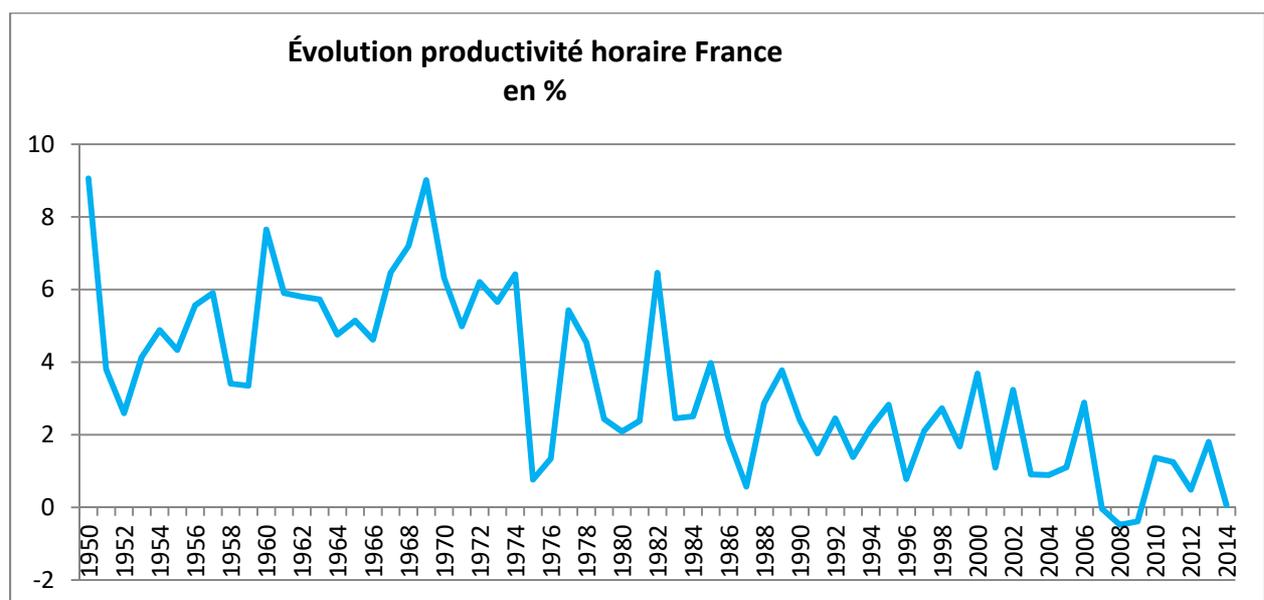
L'évolution de la structure du capitalisme pourrait expliquer la moindre croissance. La financiarisation des entreprises et leur mode de gouvernance seraient antinomiques avec l'innovation et la prise de risques. Les grandes entreprises sont dirigées par des managers tenus de rendre des comptes aux actionnaires qui ne sont plus directement impliqués dans la gestion. Les dirigeants, pour conserver leur poste, se doivent de maintenir au plus haut niveau possible la rémunération de leurs actionnaires. De ce fait, ils privilégient une vision court-termiste. Leur rémunération est souvent calculée en fonction d'objectifs financiers et non en fonction d'objectifs liés à l'innovation. En outre, les grandes entreprises ont tendance à constituer des oligopoles, ce qui ralentit le progrès technique.

Les innovations ont été portées ces dernières années par les start-up qui sont des entreprises où les actionnaires sont également les dirigeants. Quand elles grandissent, elles perdent souvent en capacités créatives. Ces dernières pâtiraient également des nouveaux modes d'organisation des entreprises. Le recours au télétravail, la diminution

du nombre d'interactions entre salariés en raison du recours aux techniques de l'information et de la communication pèseraient sur la productivité. Dans l'entreprise Yahoo, afin de favoriser l'innovation, il a été décidé de limiter le recours au télétravail. Certains considèrent par ailleurs que les TIC diminuent les capacités de concentration et donc de création itérative. La montée en puissance du travail en groupe et la multiplication des connexions favoriseraient l'innovation. Enfin, selon les tenants de la théorie de la stagnation séculaire, le rendement de la recherche serait décroissant. Les inventions les plus simples et les plus profitables auraient été trouvées. Pour développer un nouveau médicament, il faut désormais dépenser plusieurs milliards de dollars quand quelques centaines suffisaient auparavant. En outre, les scientifiques doivent prendre en compte le principe de précaution.

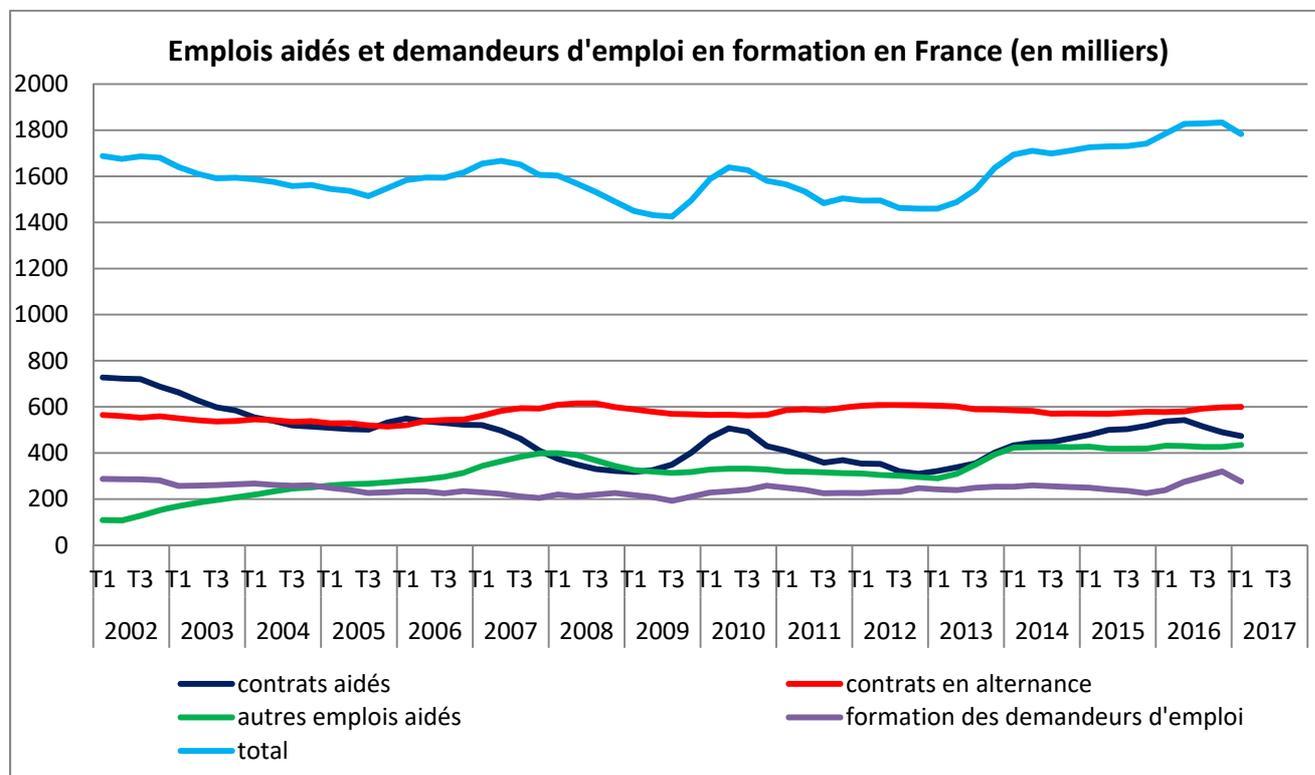
L'évolution de la démographie et le passif social qu'elle génère seraient un des facteurs de baisse de la croissance. Les prestations sociales dont le poids est croissant ont pour conséquence, par ricochet, le recul des dépenses d'investissements publics qui avaient soutenu l'activité durant les années 50 et 60. L'augmentation du coût du travail générée par ces prestations a conduit à des politiques d'automatisation et de délocalisation dont ont été victimes les salariés.

La croissance des années 2000 ne serait que la conséquence d'un rattrapage des pays sous-développés et d'une sophistication à l'échelle mondiale des modèles de production mis en œuvre depuis la fin du XIX^e siècle. Depuis le début de la révolution industrielle, à partir de 1760, il y aurait une grande continuité. Le décollage, parti du Royaume-Uni, se diffuse à des vitesses variables sur tous les continents. Les inventions majeures dont un grand nombre sont issues, non pas d'ingénieurs diplômés, mais d'entrepreneurs, ont été réalisées durant les années 1840/1930.



LE COIN DES GRAPHIQUES

1,5 million d'emplois aidés en France



Plus de 5 % des emplois bénéficient, en France, de dispositifs de soutien. Instruments privilégiés de la lutte contre le chômage, ils permettent un traitement statistique. La question de leur efficacité est souvent posée sans qu'une réponse définitive soit apportée.

À la fin du 1^{er} trimestre 2017, le nombre de bénéficiaires d'emplois aidés s'élève à 1,51 million et 1,7 million en y intégrant les demandeurs d'emploi. Sur un an, le nombre d'emplois aidés a baissé de 39 000 (-2,5 %). Fin mars 2017, 276 000 personnes en recherche d'emploi sont en formation dans le cadre du « plan 500 000 formations » soit 37 000 de plus qu'un an auparavant (+15,6 %). 473 000 salariés bénéficient d'un contrat aidé fin mars 2017 : contrat unique d'insertion, emploi d'avenir, ou contrat dans une structure de l'insertion par l'activité économique. En un an, le nombre de salariés en contrat aidé a diminué de 64 000 (-11,9 %). Le nombre de bénéficiaires d'un contrat en alternance s'élève à 600 000 fin mars 2017. En un an, les effectifs en alternance ont progressé de 22 000 (+3,9 %) dont 8 000 apprentis (+2,0 %). Les autres emplois aidés (essentiellement les exonérations de cotisations chômage sur les embauches de jeunes en CDI et les aides aux chômeurs créateurs d'entreprises) augmentent de 3 000 en un an (+0,7 %).

LE COIN DE L'AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

Dimanche 18 juin

Deuxième tour des élections législatives en France

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre l'**indice des prix des maisons** du mois de juin.

Au **Japon**, seront publiés **les résultats de la balance commerciale** du mois de mai.

Lundi 19 juin

En **Chine**, il faudra suivre l'**indice du prix des maisons** de mai.

Pour l'**Union européenne**, il faudra regarder la **production de la construction** du mois d'avril.

En **Allemagne**, le **rapport de la Bundesbank** sera publié.

Mardi 20 juin

Pour l'**Union européenne**, **les résultats de la balance des paiements courants** seront communiqués.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre l'indice Redbook du 16 juin. Seront rendus publics **les stocks de pétrole brut**.

Pour la **France**, l'**INSEE** présente sa **note de conjoncture** du mois de juin.

Mercredi 21 juin

La **BCE** se réunit mais la politique monétaire n'est pas à l'ordre du jour.

Pour la **France**, l'**INSEE** présente **ses enquêtes de conjoncture**.

Aux **États-Unis**, il faudra regarder **les ventes de maisons existantes** du mois de mai.

Jeudi 22 juin

En **France**, sera suivi le **climat des affaires** du mois de juin.

À **Bruxelles**, réunion du **Conseil européen**.

En **Italie**, **les résultats des ventes de détail** du mois de mai seront communiqués.

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre l'enquête sur **les tendances industrielles** du mois de juin.

Aux **États-Unis**, sera connu l'**indice des prix des maisons** du mois d'avril.

Pour l'**Union européenne**, il faudra suivre l'**indice de confiance des consommateurs** du mois de juin.

Aux **États-Unis**, il faudra regarder l'**indice sur l'activité manufacturière de la FED du Kansas** du mois de juin.

Vendredi 23 juin

L'indice PMI manufacturier du mois de juin sera publié pour **le Japon, la France, l'Allemagne, l'Union européenne et les États-Unis**.

L'indice **PMI des services** sera publié pour **la France, l'Allemagne, l'Union européenne et les États-Unis**.

L'indice **PMI composite** sera communiqué pour **l'Union européenne et les États-Unis**.

À Bruxelles, deuxième journée du Conseil européen.

En **France**, l'**INSEE** rendra public **des résultats affinés de la croissance** du 1^{er} trimestre.

En **Italie**, il faudra suivre **les commandes industrielles** du mois d'avril.

Au **Royaume-Uni**, l'**enquête sur le commerce de distribution** sera communiquée.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre **les ventes de maisons neuves** du mois de mai et **le décompte des forages pétroliers US Baker-Hughes**.

LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro	Royaume Uni
PIB <i>Mds d'euros</i> <i>2016</i>	2 225	3 134	1 671	1 115	10 741	2 356
Croissance du PIB sur un an en % <i>(mars 2017)</i>	0,8	1,8	1,0	3,0	1,7	2,1
Inflation <i>en % -mars</i> <i>2017</i>	1,4	1,5	1,4	2,1	1,9	2,3
Taux de chômage <i>en % -</i> <i>mars.2017</i>	10,1	3,9	11,7	18,2	9,5	4,5
Dépenses publiques en % du PIB 2016	56,5	44,3	49,4	42,7	47,9	42,3
Solde public <i>en % du PIB</i> <i>2016</i>	-3,3	+0,6	-2,3	-4,7	-1,7	-3,4
Dette publique <i>en % du PIB</i> <i>2016</i>	96,4	68,2	132,8	99,7	91,5	84,8
Balance des paiements courants <i>en % du PIB</i> <i>mars 2017</i>	-1,2	8,4	2,5	2,1	3,4	-4,4
Échanges de biens <i>en % du PIB –</i> <i>fév. 2017</i>	-2,5	7,9	2,9	-1,8	2,4	-8,4
Parts de marché à l'exportation <i>en % 2017</i>	3,0	8,0	2,7	1,7	25,3	2,4
variation depuis 1999 <i>en %</i>	-49,5	-20,8	-39,7	-17,1	-26,7	-52,5

Sources : Eurostat – Insee

La Lettre Économique est une publication de Lorello Ecodata

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Guez et Christopher Anderson

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

CONTACT

Lorello Eco Data

7, rue Falguière • 75015 Paris
Tél.: 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36
phcrevel@lorello.fr • www.lorello.fr

ABONNEMENT

JE M'ABONNE À LA LETTRE ECO DE LORELLO ECODATA POUR UN AN

Conditions tarifaires

- Un lecteur** : 1000 euros TTC les 52 numéros
- De 2 à 10 lecteurs** : 1 500 euros TTC les 52 numéros

Au-delà de 10 lecteurs contacter le service abonnement

Mode de paiement

Chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECO DATA
Virement bancaire : LORELLO ECO DATA
IBAN : FR76 3000 4014 9700 0101 8683 627 BIC : BNPAFRPPNIC

Adresse de facturation

Nom -----
-
Prénom -----
-
Fonction: -----
-
Organisme: -----
-
Adresse: -----
--

Code Postal -----Ville -----
--
Tél.: -----
E-mail:-----
-